

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle des fêtes de ROCHE D'AGOUX, le mercredi 25 juin 2014 à 18 heures.

Présents (72) : Mesdames et Messieurs

ARS LES FAVET : DEE Laurent – DUBOISSET Rémi / AYAT SUR SIOULE : ALBERGANTI Didier – MONTRIGAUD Cyril / BIOLLET : TAUVERON Jean-Paul – DARVENNE Annie / BLOT L'EGLISE : BOULEAU Bernard - GROLLEAU-MOULIN Milaine / BUSSIERES PRES PIONSAT : VACQUANT Jean-François - RIGAUD Valéry / BUXIERES SOUS MONTAIGUT : OLLIER Roger – LE GUERN Stéphane / CHATEAU SUR CHER : DUBUIS Bernard - MEILHAUD Raymond / DURMIGNAT : LEDUC Jean-Claude / ESPINASSE : GIDEL Yves – PANEFIEU Gisèle / GOUTTIERES : RICHARDOT Sébastien – THEVENET Mathieu / LA CELLETTE : THEVENET Jean-Pierre - PECYNY Vincent / LA CROUZILLE : MEUNIER Myriam / LAPEYROUSE : VIRMONT Alain / LE QUARTIER : PHELIPAT Michel - CHATELUS Thierry / LISSEUIL : ARNAUD Elisabeth / MARCILLAT : LESCURE Bernard - DELAGE Jean-François / MENAT : DESMAISON Dominique - MAZUEL Daniel / MONTAIGUT EN COMBRAILLE : LEMPEREUR Claire – SAUVANET Marianne / MOUREUILLE : PRADEL Dominique / NEUF EGLISE : CHARTRON Pierre - BELLARD Davy / PIONSAT : DEQUAIRE René / POUZOL : GROS Henri - DANIEL Yves / ROCHE D'AGOUX : WERNER Roland - LIZARD Alain / SAINT ELOY LES MINES : MONTEIL Pierre / SAINT GAL SUR SIOULE : BOURGOUGNON Michel – DEBUE Daniel / SAINT GERVAIS D'AUVERGNE : GAUVIN Jean-Noël – PORTIER Michel / SAINT HILAIRE PRES PIONSAT : COULANGHEON Christian – PENY Dominique / SAINT JULIEN LA GENESTE : LAUSSEDAT Danielle – PINGUET Bernard / SAINT MAIGNER : BERGER Roger – GROUEIX Pierre / SAINT MAURICE PRES PIONSAT : FAURE Lionel – AUZEL Christian / SAINT PARDOUX : LEJEUNE David - MUSCAT Isabelle / SAINT PRIEST DES CHAMPS : MOURLON Gérard - LASCIOUVE Jean-Claude / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : LENEÉ André / SAINT REMY DE BLOT : AUBIGNAT Michel – TAMBOIS Jérôme / SAINTE CHRISTINE : ROCHON Bernard – CHALUS Jean-Pierre / SAURET BESSERVE : SAURET Jean-Pierre - FISCHER Nathalie / SERVANT : DUBOST Evelyne / TEILHET : ROUDIER Renée / VERGHEAS : MAUCHET Gérard - GUILLOT Jean-Claude / VIRLET : JOUHENDON Bernard – FAUGERE Lucette / YOUX : DUDYSK Philippe – RAYMOND-RENARD Claudie.

Excusés (10): Mesdames et Messieurs

DURMIGNAT : ROBERTET Alain / LA CROUZILLE : MAUBERT Valérie / LAPEYROUSE : PERRIN Joël / LISSEUIL : GENDRE Martial / MOUREUILLE : LARVIN Bernard / PIONSAT : TAUTOU Jean-Claude / SAINT ELOY LES MINES : BARILLIER Pierre / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : BEGUE Valérie / SERVANT : CHAMPOMIER Gilles / TEILHET : CORNETTE Michel.

Procuration (3) :

LA CROUZILLE : MAUBERT Valérie à MEUNIER Myriam / PIONSAT : TAUTOU Jean-Claude à DEQUAIRE René / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : BEGUE Valérie à LENEÉ André.

Date de la convocation : le 18 juin 2014.

Secrétaire de séance : Madame Renée ROUDIER.

Assistaient également à la réunion :

Laurence ORIOL : Maire de ROCHE D'AGOUX.

Isabelle DARBY : Receveur du SICTOM.

Véronique PERRIER et Michaël BARE : secrétaires du SICTOM.

Madame la Présidente propose une minute de silence à la mémoire de Guy LESCHER, ancien délégué et membre du Bureau du SICTOM des Combrailles.

Madame la Présidente présente Monsieur Alain VIRMONT, nouveau délégué de la commune de LAPEYROUSE.

Madame la Présidente présente le détail du « Petit Guide du SICTOM » destiné à l'information des nouveaux délégués sur l'organisation générale et les compétences du Syndicat.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 29 avril 2014 est approuvé par le Comité Syndical.

ORDRE DU JOUR

Objet : Marché de prestations SITA MOS : Avenant numéro 9

Madame la Présidente présente le détail de l'avenant numéro 9 au marché de prestations SITA.

Cet avenant a pour objet :

- de supprimer les points noirs identifiés sur les circuits de collecte (94 Marches arrières ou Manœuvres dangereuses ont été identifiées par SITA C-E) et d'optimiser en conséquences les circuits de collecte,
- de réviser les conditions financières du marché afin de prendre en considération la diminution importante des tonnages intervenue depuis l'entrée en vigueur du marché :

N°	Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Prix HT
A1	Partie fixe annuelle collecte	18	Mois	6 177,77 €	111 199,86 €
A3	Collecte ordures ménagères (quai)	7050	Tonnes	102,70 €	724 035,00 €
A6	Collecte propres et sec (plateforme)	420	Tonnes	228,42 €	95 936,40 €
				TOTAL	931 171,26 €

Comparatif entre DQE initial et résultat post avenant

Marché initial prévoyait un DQE pour 6 ans de	4 067 755,44 €
L'avenant qui porte sur 198 000€ sur les 18 derniers mois	
porte le marché global à	4 265 755,44 €
Soit un surcoût de	4,87 %

Entrée en vigueur de l'avenant

L'avenant entrera en vigueur à compter de sa notification à SITA C-E après accomplissement des formalités liées au contrôle de légalité.

Les modifications de collecte (sens de tournées, fréquences, organisations spécifiques..) qui portent sur le secteur du pont de Menat ainsi que sur les communes de Youx, St Gervais d'Auvergne et Montaigut en Combrailles sont applicables à compter du 1^{er} Octobre 2014.

Validité

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant lesquelles prévalent en cas de contestation.

Les pénalités fixées à l'article 21 du CCAP, restent applicables au titulaire en cas de manquements à ses obligations contractuelles, et l'engage au bon respect de la qualité de service.

Après en avoir délibéré, le Comité décide à la majorité (abstentions 2 /contre : 4) :

- **D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n° 9 dans les conditions ci-dessus référencées.**

Madame la Présidente précise que le marché prévoit des formules de pénalités en cas d'absence de service.

DELIBERATION

Objet : Mission d'évaluation fiscalité et prestations : choix du prestataire.

Jean-Noël GAUVIN, Vice-Président, rappelle au comité, les conditions de la consultation :

Mise en concurrence du 27 mai au 17 juin 2014.

Annonce en ligne BOAMP n°14-82180.

15 visualisations / 11 retraits de dossiers / 1 offre (Société GIRUS 69120 VAULT EN VELIN).

Finalité :

A travers cette démarche, la mission devra préalablement déboucher sur une analyse sous forme de « grille de lecture » pour la collectivité, lui permettant :

- D'opter pour une stratégie nouvelle de gestion de ses compétences.
- D'arbitrer ses choix d'actions.
- Définir ses besoins en personnel.
- De construire un projet adapté à la fois aux exigences réglementaires (fiscalité...) et aux spécificités locales.

Volets optionnels :

Le diagnostic constitue la première étape de la prestation de base. Les conclusions de cette première phase devront permettre à la collectivité d'envisager une nouvelle mise en concurrence en prestations de services ou bien, un passage en régie. L'évolution de la fiscalité sera également appréciée au regard de ce choix.

Conditions Financières :

Phase I DIAGNOSTIC : 3 675 € HT

Phase II PERSPECTIVES / ETUDE REGIE : 3 625 € HT

Phase III AIDE PASSATION MARCHES : 7 525 € HT

TOTAL HT : 14 825 € HT

TOTAL TTC : 17 790 € TTC

OPTION I REGIE : 6 500 € HT soit 7 800 € TTC

OPTION II FISCALITE : 10 500 € HT soit 12 600 € TTC (6 550 € HT = part GIRUS / 3 950 € HT = part ANDARTA)

Après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Présidente à retenir la proposition de la société GIRUS dans les conditions ci-dessus référencées.
- De préciser que l'engagement phase III et le choix éventuel des options seront orientés au terme des phases I et II et des décisions du Comité Syndical à l'occasion de leur présentation.

DELIBERATION

Objet : Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Madame la Présidente présente les grands axes du rapport annuel (transmis à chaque délégué) au Comité Syndical :

- Contexte et indicateurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité donne acte à Madame la Présidente du détail du rapport annuel 2013.

DELIBERATION

Objet : Installation de stockage de déchets non dangereux des Nigennes (63700 SAINT ELOY LES MINES) / Rapport 2013.

Madame la Présidente rappelle les grands principes réglementaires du rapport annuel (transmis aux services de l'Etat (DREAL) ainsi qu'à la commune de SAINT ELOY LES MINES) au Comité Syndical :

- Présentation du site.
- Exploitation du site.
- Suivi des effluents liquides.
- Suivi des effluents gazeux.
- Suivi des travaux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité donne acte à Madame la Présidente du détail du rapport annuel d'activité

DELIBERATION

Objet : Mise en place de garde-corps à la déchèterie de Saint Eloy les Mines.

Gérard MAUCHET, Vice-Président expose le détail des offres remises au SICTOM.

1/ La société TECHNO METAL a remis une proposition pour un montant HT de 5 844 € (hors pose de 396 €).

2/ La société Didier ALBERGANTI a remis une proposition pour un montant HT de 3 418.70 € (fourniture et pose).

Après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité (Didier ALBERGANTI délégué de la commune d'Ayat sur Sioule s'étant retiré) :

- **D'autoriser Madame la Présidente à retenir la proposition de la société Didier ALBERGANTI dans les conditions ci-dessus référencées.**

DELIBERATION

Objet : Nouvelle convention de collecte des huiles usagées (Auvergne Carburant).

Bernard BOULEAU, Vice-Président, présente le détail de la nouvelle convention.

La société « Auvergne Carburants » (15000 AURILLAC) reprend les missions de la société STGPTI pour la collecte des huiles usagées sur les Points d'Apports Volontaires du territoire du SICTOM des Combrailles.

L'enlèvement des huiles est gratuit.

Plusieurs délégués manifestent le souhait de voir disparaître la colonne huile de leur Point d'Apport Volontaire.

DELIBERATION

Objet : Règlement intérieur du Comité et du Bureau Syndical.

Bernard BOULEAU, Vice-Président, présente le détail du règlement intérieur du SICTOM, articulé selon les grands axes suivants.

- **Travaux préparatoires.**
- **Tenue des séances.**
- **Débats et votes.**
- **Dispositions diverses.**

Après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **D'adopter la proposition de règlement intérieur du Comité et Bureau Syndical du SICTOM des Combrailles.**

DELIBERATION

Objet : Délégations du Comité à Madame la Présidente.

Madame la Présidente rappelle que les délégations sont prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elles peuvent être sollicitées pour la bonne administration du SICTOM.

- Signer les contrats d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- Procéder à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires (durée maximale de 12 mois à taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables).
- Réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- Passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget.

- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Ester en justice en vue de défendre les intérêts de la collectivité dans les actions intentées contre elle.

DELIBERATION

Objet : Services du Centre de Gestion : convention d'assistance retraite CNRACL.

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007, qui autorise le Centre de Gestion à assurer toutes tâches en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics,

Vu les lois n° 2003-775 du 21 août 2003 et n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n° 2014-19 en date du 11 avril 2014,

Considérant que les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion au service retraites créé par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme,

Considérant les prestations spécifiques offertes par le service retraites du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme telles que décrites dans la convention d'adhésion,

Après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention dans les conditions ci-dessus référencées.**

DELIBERATION

Objet : Contractualisation avec ECO MOBILIER (point supplémentaire à l'ordre du jour après accord du Comité Syndical).

L'arrêté d'agrément du 26 décembre 2012 a institué ECO MOBILIER comme éco organisme national de référence pour la mise en place de la filière à Responsabilité élargie des Producteurs pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement sur une durée de 5 ans.

ECO MOBILIER prend donc en charge les obligations des metteurs sur le marché (fabricants et distributeurs) relatives à la gestion des DEA, sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie. L'objectif de la filière est d'atteindre 45 % de recyclage et de réutilisation des DEA à la fin 2015, et 80 % de valorisation pour fin 2017.

A cette fin, ECO MOBILIER propose aux collectivités un Contrat Territorial de Collecte du Mobilier, qui permet à la collectivité de confier l'intégralité de la collecte séparée de ceux-ci en déchèteries avec l'installation d'une benne dédiée à ce type de déchets. La mise en place des bennes dédiés aux DEA est progressive, la première mise en place s'effectue sur 20 % du flux estimé de DEA collecté sur l'ensemble des déchèteries est captable séparément. Ce contrat est mixte, les déchèteries non en mesure d'accueillir la benne dédiée aux DEA sont donc soutenues financièrement selon les mêmes modalités que celles prévues dans la convention de soutien financier.

Informations :

- Présentation des élus du VALTOM et de leurs délégations.
- Organisation de la distribution des composteurs (détail par communes concernées).
- Projet de mise à disposition de colonnes textiles pour les communes de BIOLLET puis MARCILLAT et ST GAL SUR SIOULE.
- Propositions de nouveaux emplacements de colonnes « verre ». Les communes concernées seront sollicitées par mail ou courrier.
- Filière de recyclage des cartes bancaires (proposition du Crédit Agricole).
- SERVANT : bilan de l'Infernale des Combrailles (bonne organisation de la gestion des déchets).
- Programme Local de Prévention : présentation des actions engagées sur 2014 et des consultations préparées par Jean-Noël GAUVIN (courrier Gîtes et Meublés / projet de fiche rencontres « restaurants – traiteurs »).

La séance est levée à 20 heures 15